



Conseil de la Ville

Règlement RV-2015-14-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Disposition spécifique applicable à la zone H0052**

L'article 345 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement est modifié par la suppression du paragraphe 4°.

2. **Disposition spécifique applicable à la zone H0225**

L'article 371 de ce règlement est modifié par la suppression du paragraphe 2°.

3. **Dispositions spécifiques applicables aux zones H0222, H0226, H0227, H0229, H0231 et H0233**

Les articles 368, 372, 373, 375, 377 et 378 de ce règlement sont abrogés.

Adopté le 7 avril 2015

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 16 MAI 2015